

FOCUS sur les associations

Le monde associatif en chiffres :
panorama économique

Intervenants



Vincent Hamou

Vice-président délégué
de la CRCC de Paris



Cécile Bazin

Déléguée générale de
Recherches & Solidarités



Juliette Prud'homme

Commissaire aux comptes

Attestation CAC120



- 48 heures après chaque formation, vous recevrez un email vous invitant à vous connecter sur le site "[Attestation CAC120](#)" et à vous identifier.
- Répondez au questionnaire de satisfaction et d'évaluation des connaissances dans un délai de 10 jours pour recevoir votre attestation.
- Pour obtenir l'attestation, il est essentiel d'avoir suivi l'intégralité du webinaire
- Pour toute question concernant une attestation, envoyez un e-mail à notre service formation : service.formation@crcc-paris.fr

Les prochaines dates du Focus sur les associations

Rendez-vous annuel de la CRCC
de Paris au TAE de Paris
Associations : entre enjeux
économiques et sécurisation

11/12 de 17h à 19h00

**Regards croisés autour de la
gouvernance des associations**

13/01 de 17h à 18h30



INSCRIPTION

**Le monde associatif en chiffres
: panorama économique**

06/01 de 17h à 18h30

**L'association et la désignation
du CAC : le savez-vous ?**

28/01 de 17h à 18h30

Sommaire

01

L'économie du monde associatif : panorama du secteur

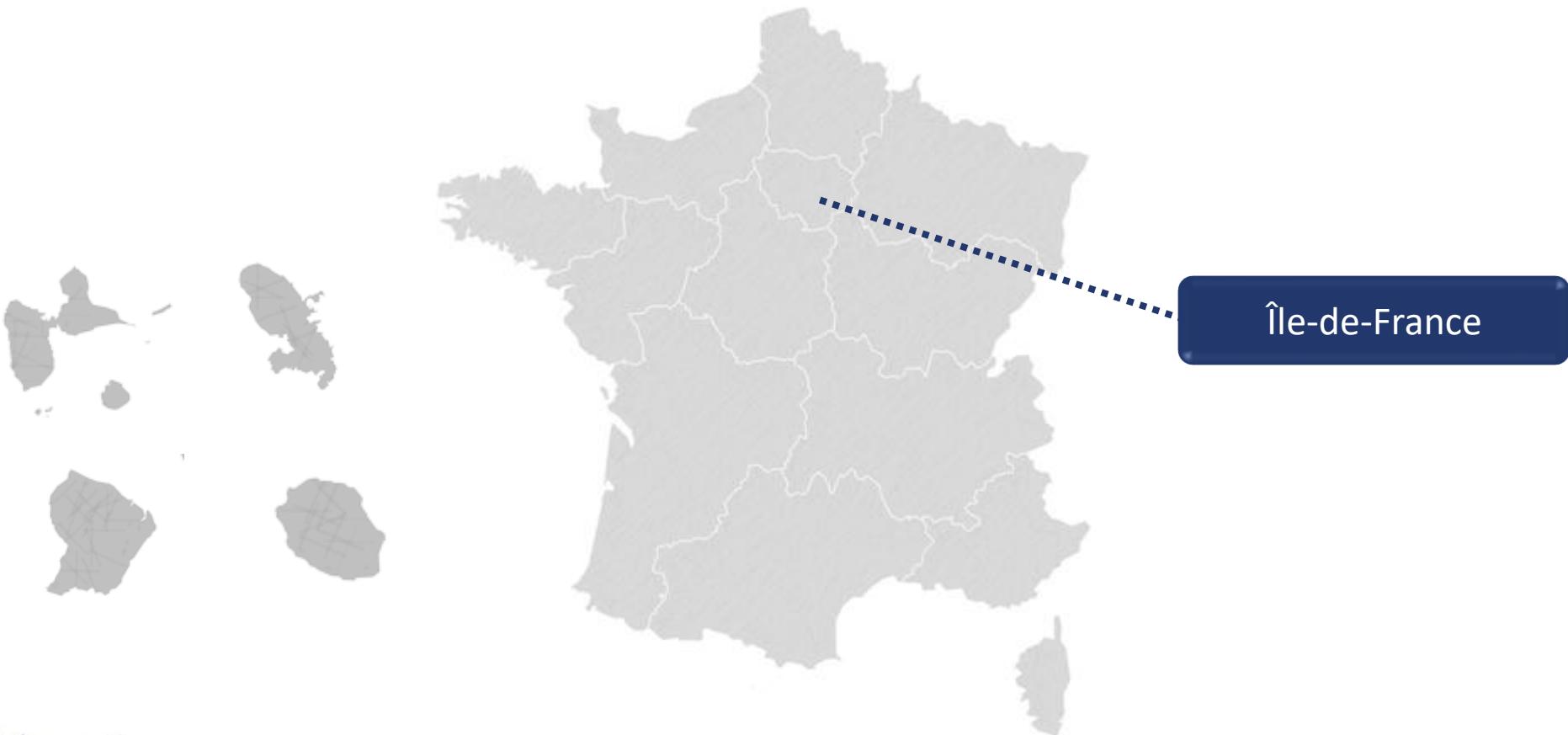
02

Questions & réponses sur les difficultés liées à la certification des comptes dans le secteur associatif

L'économie du monde associatif : panorama du secteur

ASSOCIATIONS EN RÉGION

Repères et chiffres clés 2025



Sommaire

Données régionales et nationales 2025

1. Créations d'associations : bilan sur douze ans et analyse
2. Combien d'associations et de bénévoles dans la région ?
3. L'emploi associatif : un enjeu économique et social

Résultats de l'enquête nationale d'Opinion des Responsables Associatifs R&S

Printemps 2025, où en sont les associations ?

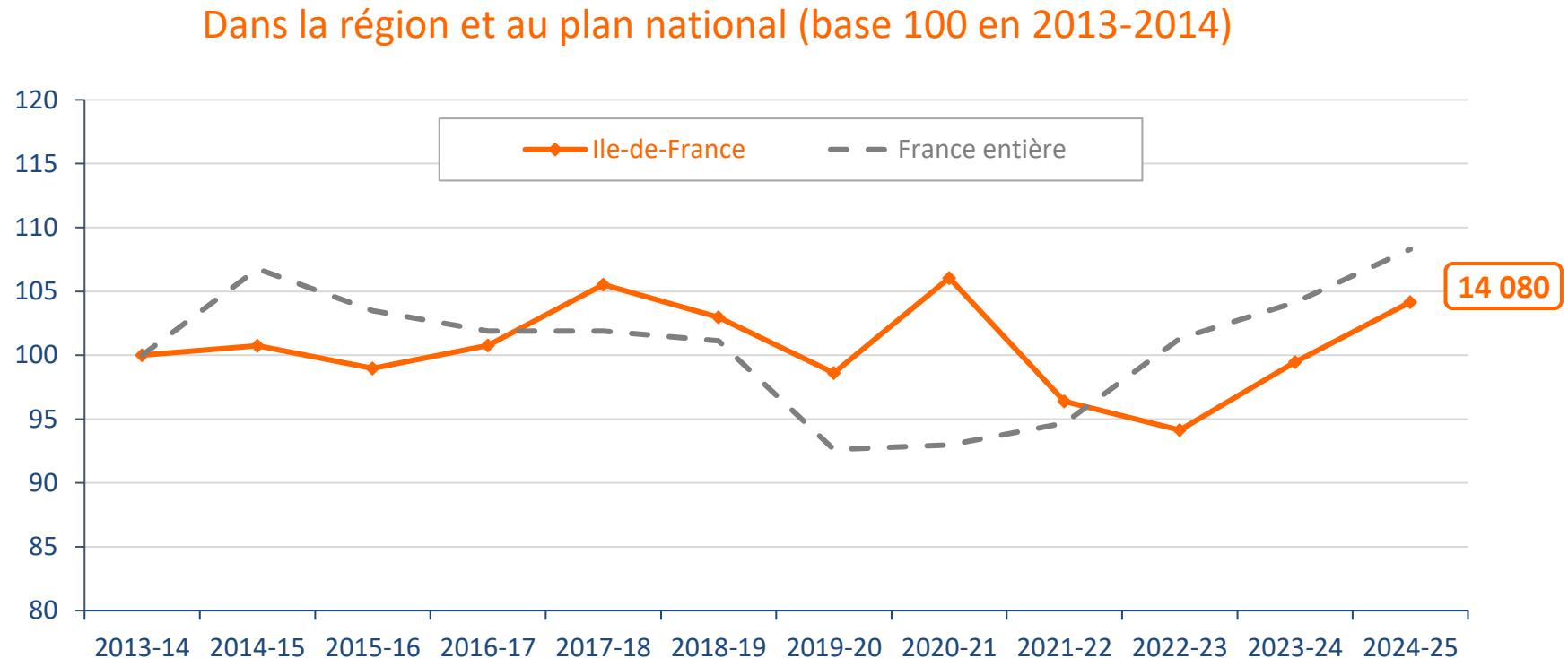
LES CRÉATIONS D'ASSOCIATIONS



Les créations d'associations - loi 1901 - doivent être déclarées et mises à jour dans le Répertoire National des Associations (hors Alsace-Moselle).

Cette obligation permet de suivre la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à mener des projets collectifs dans un cadre associatif.

Évolution des créations d'associations



Nota :

Les périodes s'étendent du 1^{er} juillet de l'année N, avant la pause estivale pour de nombreuses associations, au 30 juin de l'année N+1.

Les créations d'associations en Ile-de-France évoluent à un rythme un peu différent de celui observé au plan national. Après une année 2020-2021 en forte hausse, la reprise est réelle à partir de 2023-2024.

Objet des créations d'associations

Répartition des créations d'associations des trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	27,4	25,0
Sport	10,4	17,8
Loisirs	8,1	12,2
Social	9,5	7,6
Amicales - entraide	10,5	8,0
Éducation - formation	6,4	5,7
Économie	3,9	4,3
Santé	4,2	4,5
Environnement	3,5	4,5
Autres ⁽¹⁾	16,1	10,4
Total	100,0	100,0

Nota :

RNA sur la période 2022-2023 à 2024-2025.

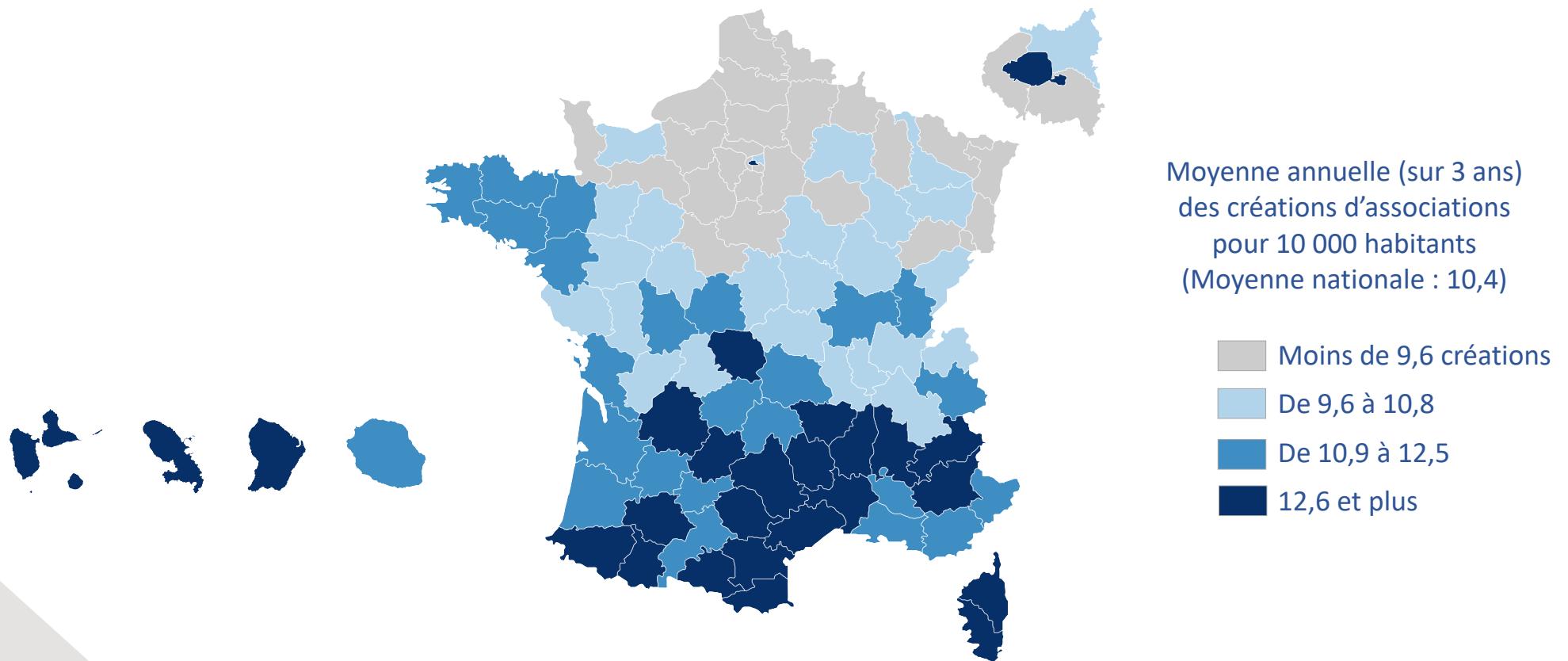
Traitement R&S.

⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

En Ile-de-France, les créations d'associations sont, proportionnellement, plus nombreuses dans la culture, le secteur social et les amicales. Elles le sont moins dans le sport, les loisirs et l'environnement.

Densité de créations dans les territoires

Un indicateur de la dynamique de créations et non du dynamisme du tissu associatif,*
souvent différent au sein d'une même région



Sources :

RNA (créations
d'associations 2022-2023 à
2024-2025)
et INSEE (recensement de
population au 1^{er} janv. 2025)

* La densité de créations correspond au nombre d'associations créées, rapporté à la population d'un département. Elle reflète la dynamique de créations, c'est-à-dire la propension des habitants à créer de nouvelles associations. Le dynamisme du tissu associatif s'observe, lui, au travers des actions menées, de l'implication des habitants, de la coopération interassociative...

COMBIEN D'ASSOCIATIONS ET DE BÉNÉVOLES ?



En l'absence d'un fichier d'associations régulièrement mis à jour et d'un recensement des bénévoles, seules des estimations sont possibles, selon des sources et des méthodologies identiques au plan départemental, régional et national.

Combien d'associations en activité ?

La question est délicate car on connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de sa fin d'activité ou de sa mise en sommeil.

Plusieurs sources sont utilisées pour estimer le nombre d'associations en activité :

- Le nombre de créations d'associations observé sur 10 ans (Répertoire National des Associations – RNA)
- Le nombre d'associations employeuses (URSSAF Caisse nationale et Mutualité Sociale Agricole)
- Le nombre de clubs sportifs (INJEP)
- L'évolution de la population (INSEE)
- Le nombre d'associations ayant donné signe de vie dans les 15 années écoulées (changements de statuts, d'objet, de siège, de dirigeants... publiés au Répertoire National des Associations)

Le nombre d'associations en activité est estimé par département puis agrégé au niveau régional.
Ces estimations doivent être considérées avec prudence.

En France :
entre 1,5 et 1,6 million d'associations actives

Dans la région :
entre 260 000 et 275 000 associations actives

Combien de bénévoles ?

Le nombre de bénévoles est apprécié à partir de l'estimation du nombre d'associations en activité dans chaque département et d'une enquête nationale réalisée par l'IFOP, pour Recherches & Solidarités.

En France :

Près de 13 millions de bénévoles dans les associations
dont 5,5 millions actifs chaque semaine

En Île-de-France :

**Entre 2,15 et 2,35 millions de bénévoles
dont 940 000 à 980 000 actifs chaque semaine.**

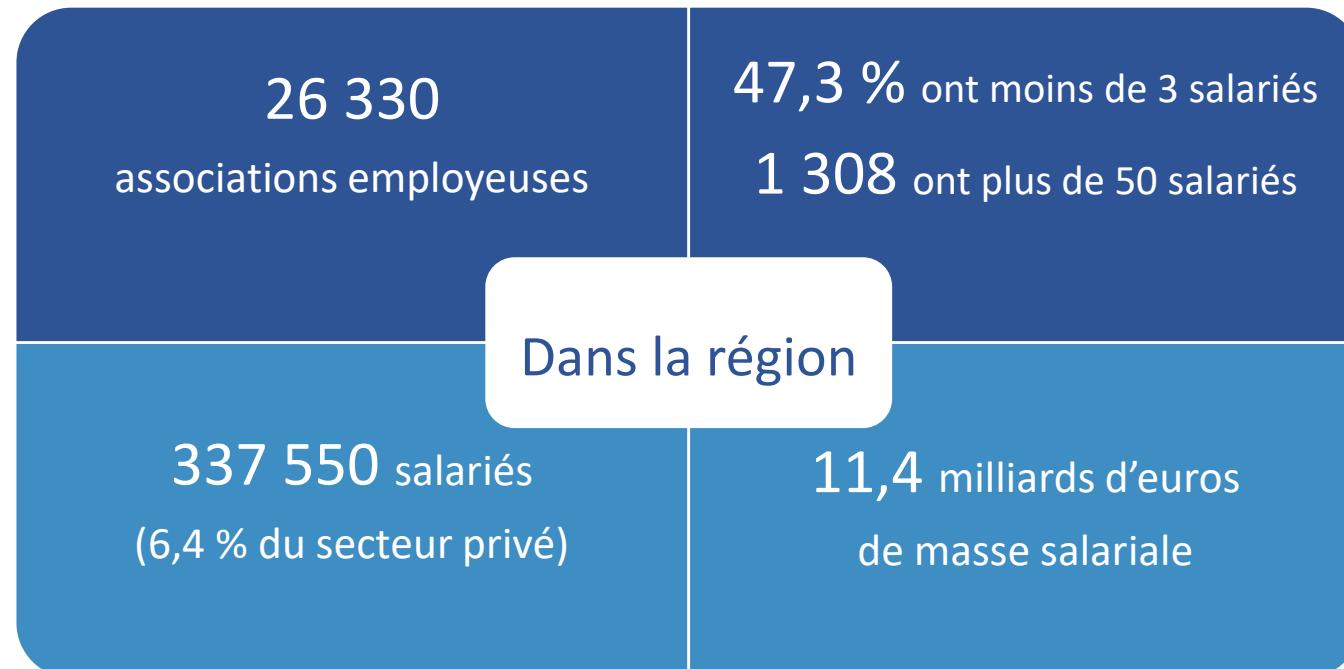
L'EMPLOI ASSOCIATIF



Ce suivi de l'emploi s'inscrit dans le cadre d'une coopération étroite de Recherches & Solidarités avec URSSAF Caisse nationale et la Mutualité Sociale Agricole. Il s'appuie sur les données renseignées par les employeurs dans leurs déclarations sociales qui font l'objet de traitements statistiques selon des méthodologies établies en concertation avec la DARES et l'INSEE.

Un enjeu économique et social fort

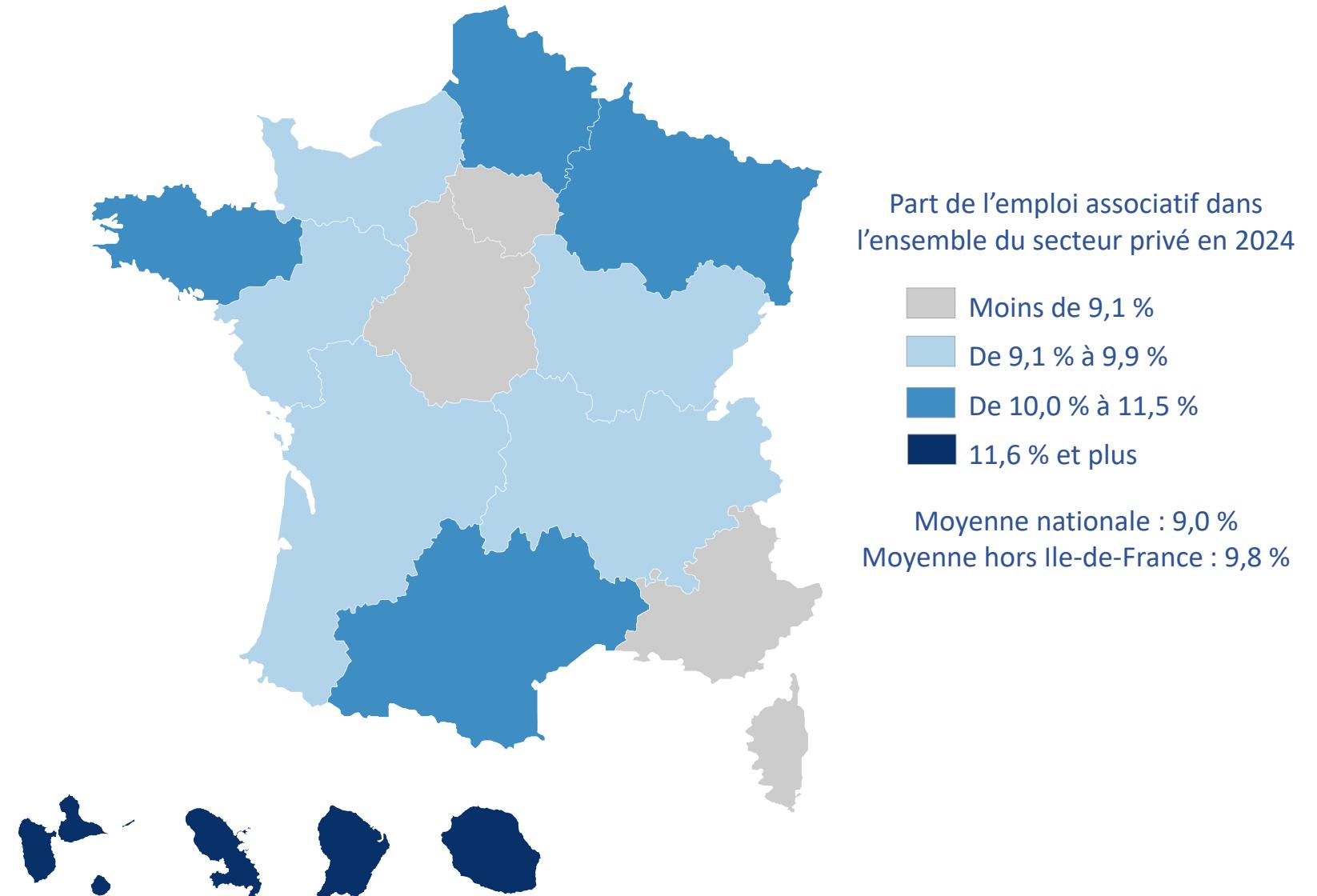
En moyenne, en France, environ 90% des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole. Pour autant, l'emploi associatif est important : au plan national, il concerne, en 2024 **153 000 établissements** et **1 924 000 salariés (9% du secteur privé)**.



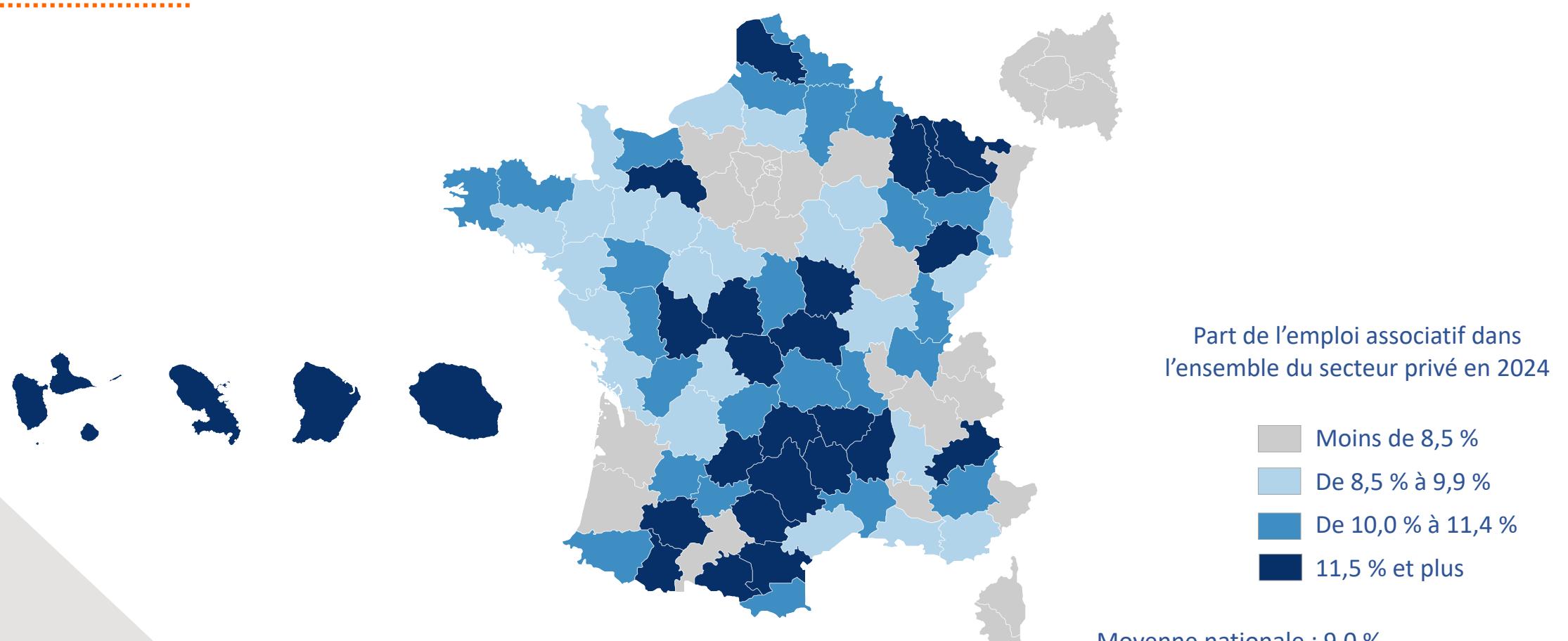
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Dans les régions



Une variété de situations dans les départements



Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Pour aller plus loin : [Les Essentiels de la vie associative en département](#)

Les effectifs salariés par secteur d'activités

	Effectifs en région	Répartition (en %)	
		Régionale	Nationale
Enseignement	45 610	13,5	12,1
Sport	26 590	7,9	5,5
Santé	40 660	12,0	7,7
Social	122 410	36,3	48,7
Loisirs	3 870	1,1	1,3
Culture	10 680	3,2	2,6
Autres activités ⁽¹⁾	41 080	12,2	12,2
Autres ⁽²⁾	46 650	13,8	9,9
Total	337 550	100,0	100,0

La répartition régionale se distingue des moyennes nationales, avec une proportion de salariés associatifs plus forte dans l'enseignement, le sport, la santé et la culture ; et nettement plus faible dans le secteur social.

(1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3.

(2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Sources :

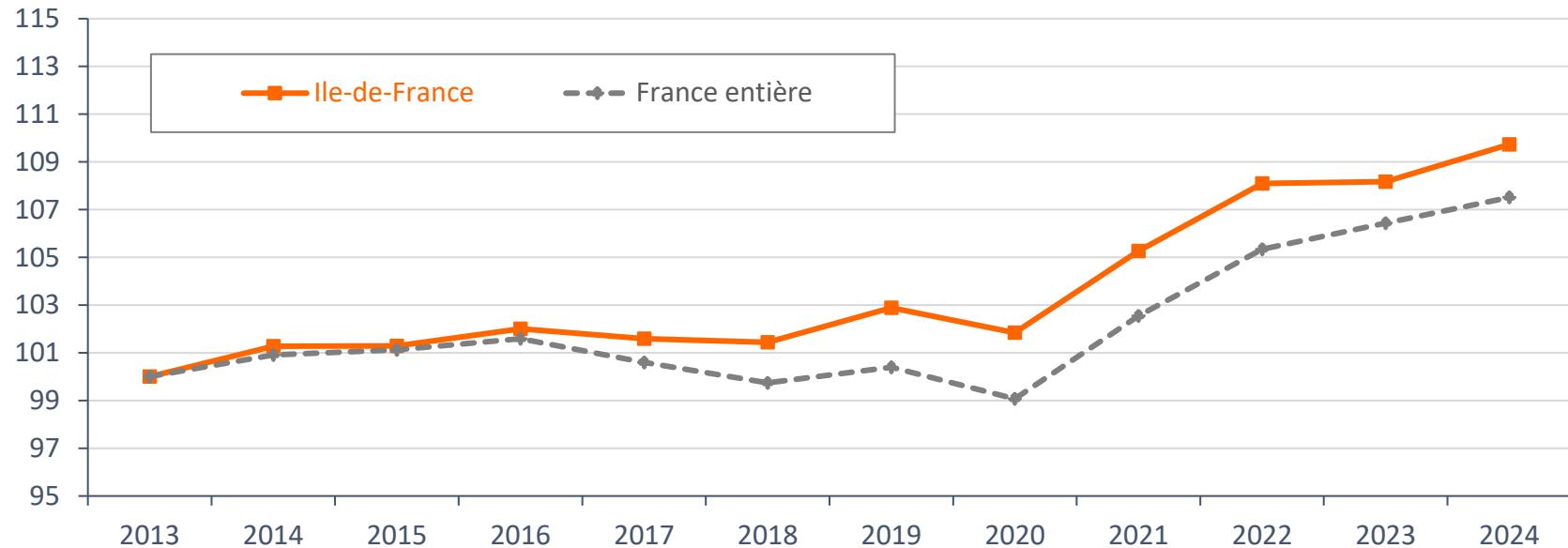
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.

D'après la nomenclature
des activités françaises de
l'INSEE (code APE).

Traitements R&S.

Évolutions régionale et nationale des effectifs

Évolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2013)



L'évolution de l'emploi associatif de la région est un peu plus dynamique qu'au plan national, surtout à partir de 2021.

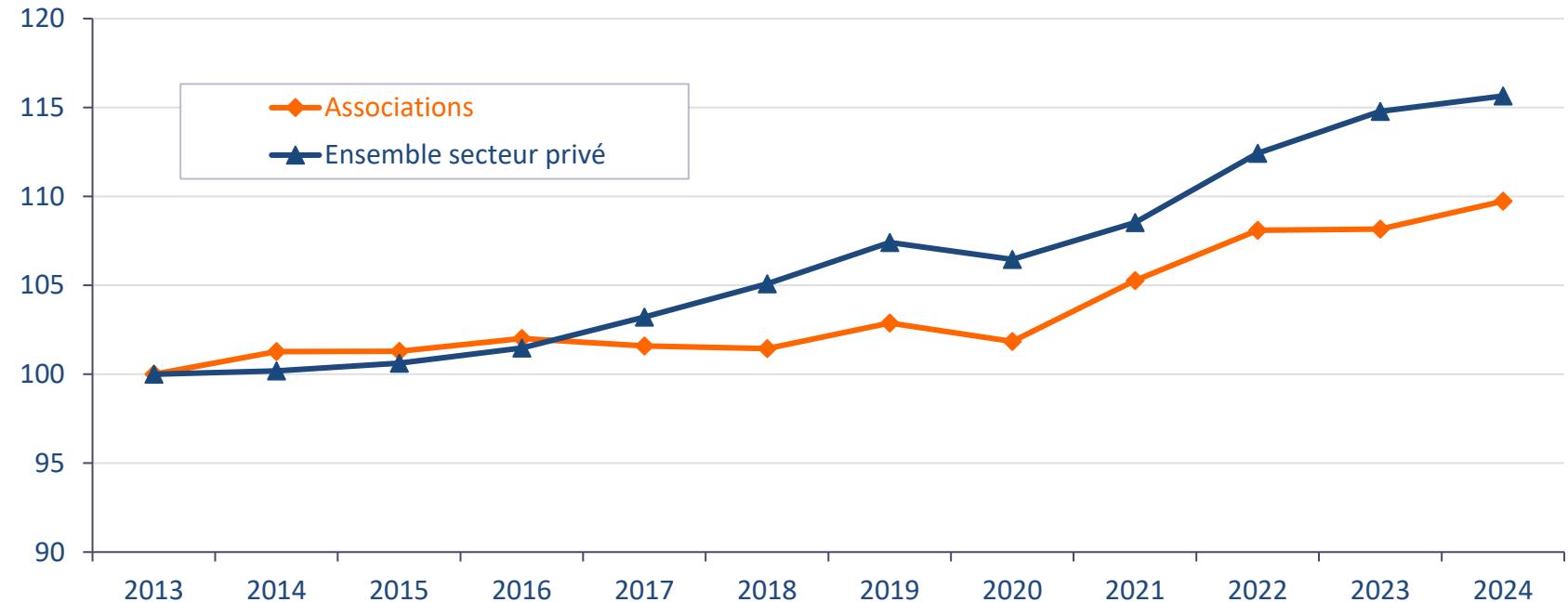
Sources :

URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Effectifs dans les associations et le secteur privé

Évolutions régionales dans les associations et dans le secteur privé (base 100 en 2013)



Les deux courbes se croisent en 2016 quand l'emploi dans l'ensemble du secteur privé entame une période de forte croissance. Même si l'évolution associative est positive à partir de 2021, elle ne permet pas de rattraper celle de l'ensemble privé.

Sources :
URSSAF Caisse nationale
et MSA. Données 2024.
Traitement R&S.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Enquête nationale
Avril - mai 2025

Printemps 2025, *où en sont les associations ?*



Au-delà de la présentation régionale qui précède, R&S invite ici les lecteurs à (re)découvrir les résultats de l'enquête nationale 2025 comme éléments de contexte utiles aux acteurs et aux décideurs en région.

Source : Baromètre d'opinion des responsables associatifs.

Enquête nationale réalisée du 15 avril au 16 juin 2025 auprès de 2 285 responsables d'associations de toutes tailles, de tous secteurs d'activités et de toutes régions. Résultats redressés selon la méthode des quotas appliquée aux variables taille et secteurs d'activités, pour l'ensemble des associations et pour les employeuses.



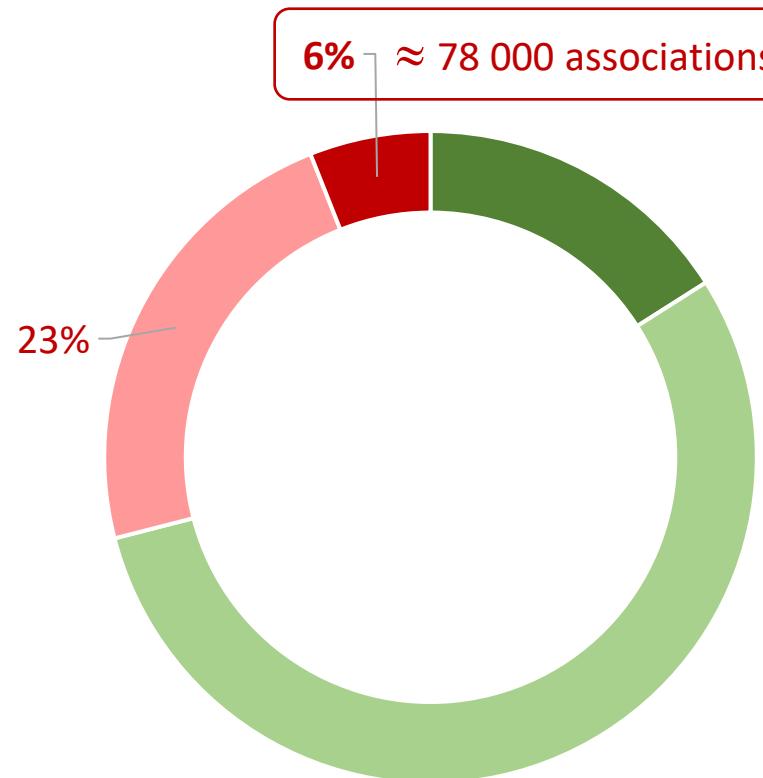
Les associations au printemps 2025

Un moral en berne, des projets en recul

Alors que l'emploi associatif enregistre deux trimestres de repli, fin 2024 et début 2025, les résultats du Baromètre ORA du printemps 2025 confirment des difficultés et un climat d'incertitude pour la rentrée, tout particulièrement pour les 153 000 associations qui emploient des salariés.

La situation financière

Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation financière de votre association ?



Sans salarié

■ Très bonne ■ Bonne ■ Difficile ■ Très difficile

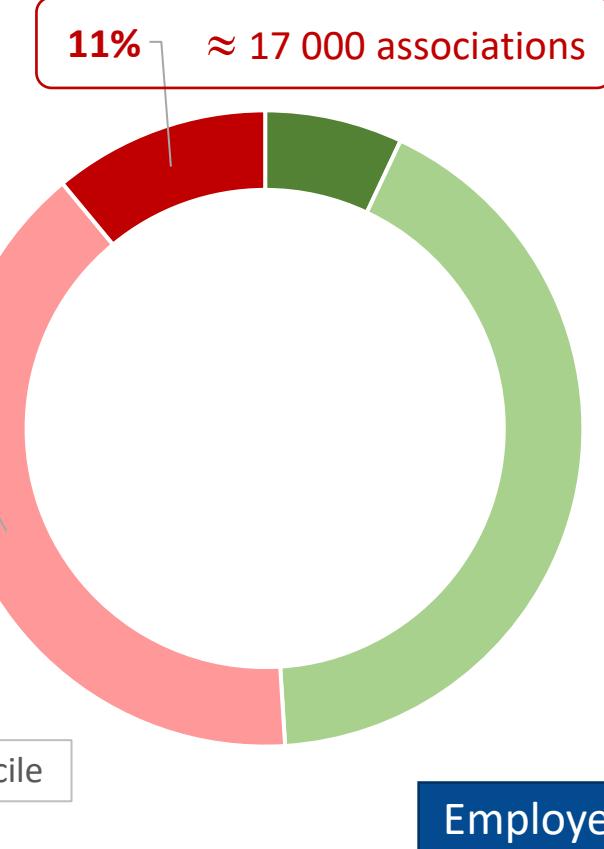
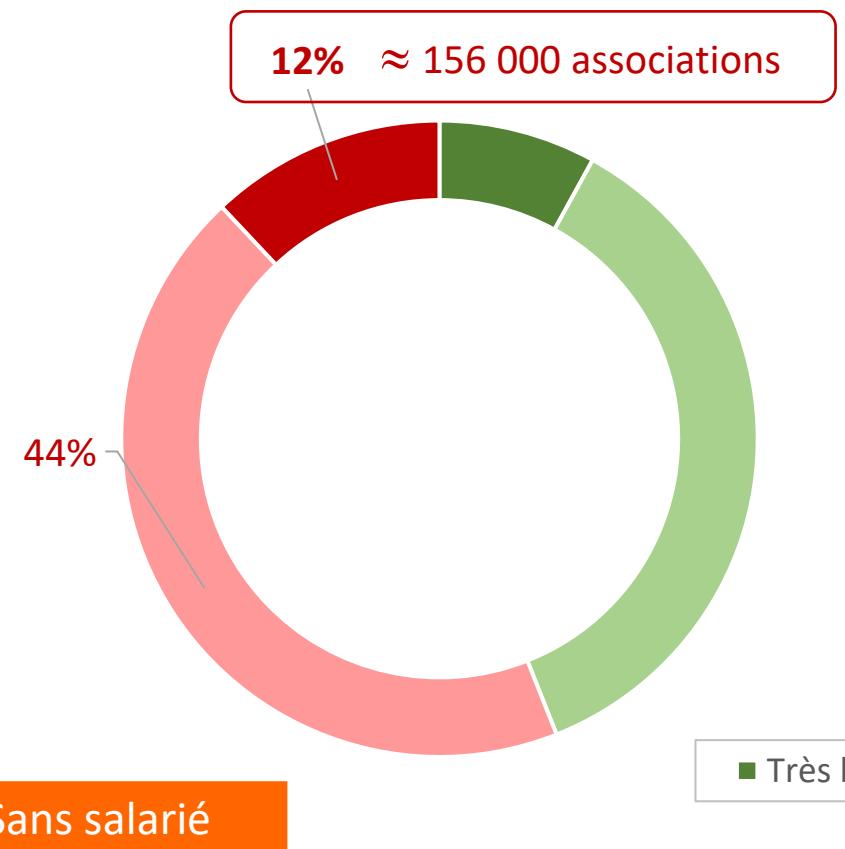
Employeurs

Lecture : 6% des responsables d'associations sans salarié estiment leur situation financière très difficile.

En projection, cela représente environ 78 000 associations. C'est 13% des employeurs, soit 20 000 associations.

Le bénévolat

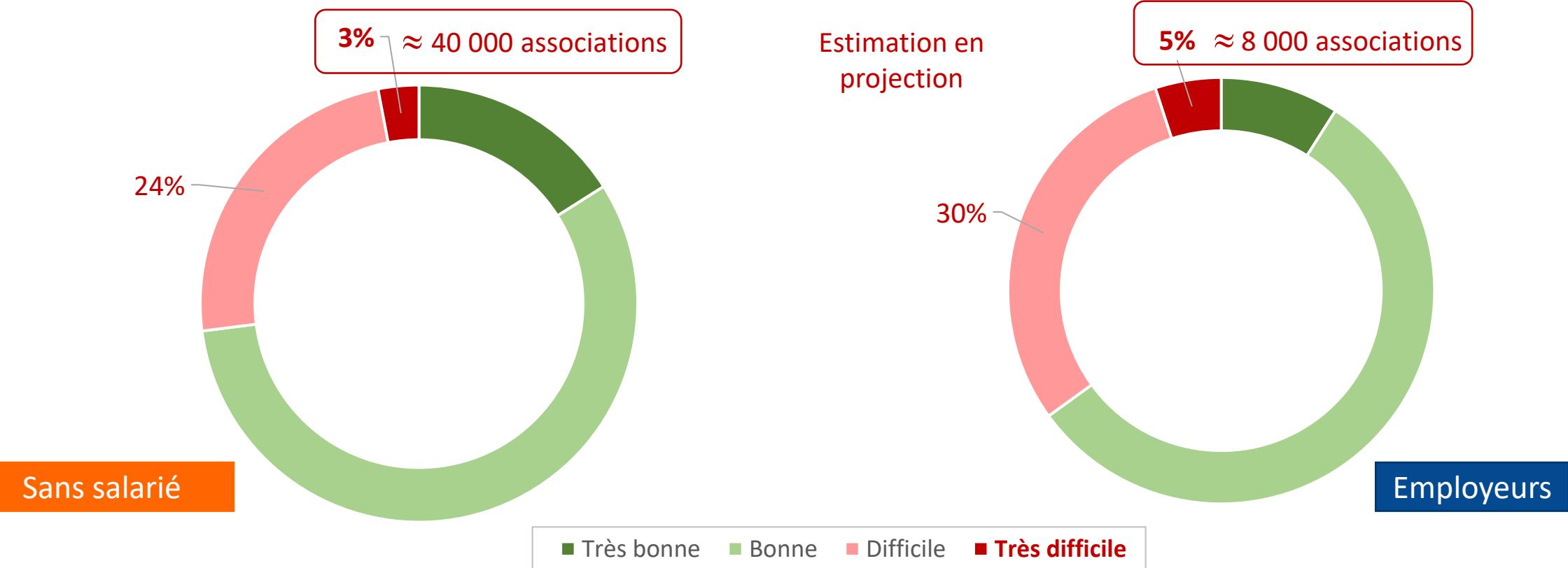
Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation du bénévolat dans votre association ?



Lecture : 12% des responsables d'associations sans salarié estiment la situation du bénévolat très difficile. En projection, cela représente environ 156 000 associations. C'est 11% des employeurs, soit 17 000 associations.

La situation générale

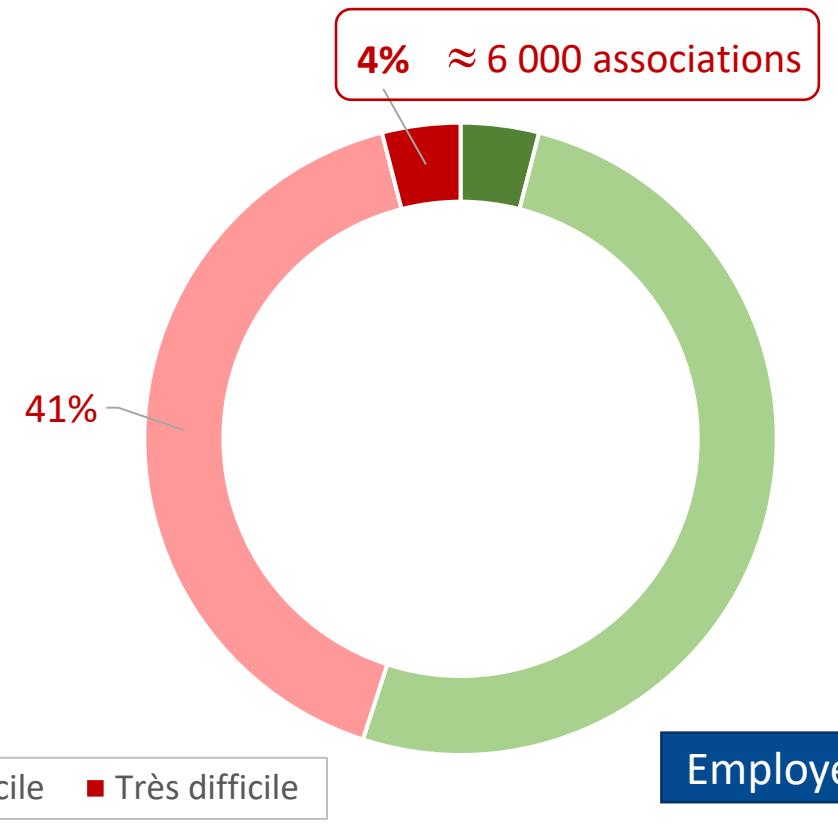
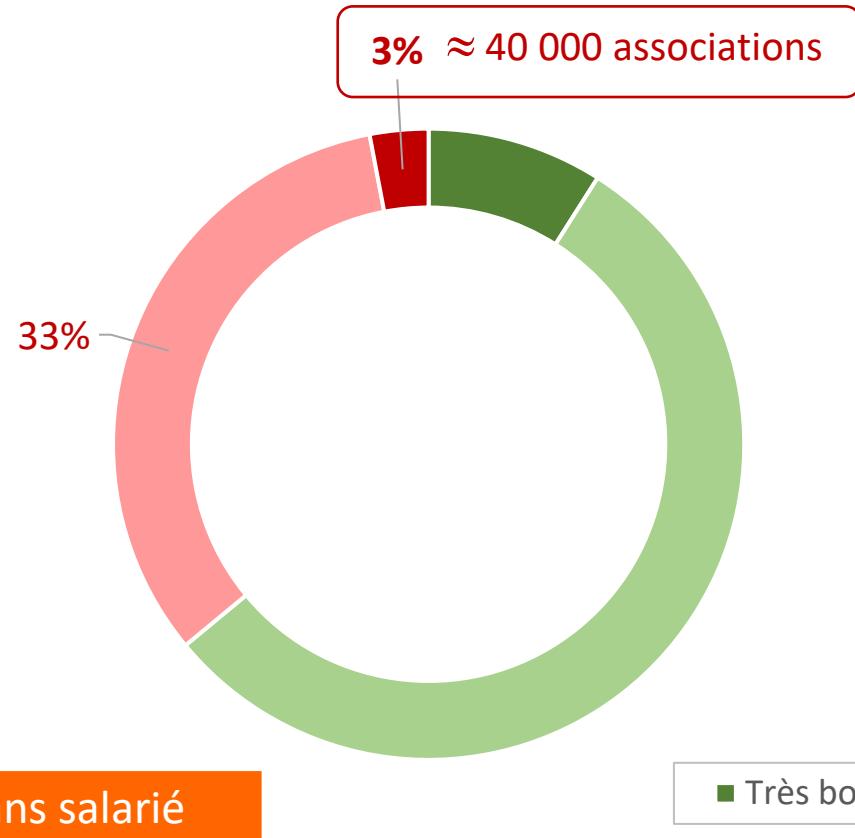
Depuis le début 2025, comment jugez-vous la situation générale de votre association ?



Un diagnostic un peu plus favorable sur la situation générale que sur le bénévolat et les finances : malgré les tensions sur les moyens auxquelles ils sont souvent habitués, les dirigeants composent et certains préfèrent rester positifs.

Projection sur les mois à venir

Comment voyez-vous la situation générale de votre association (actions, missions...) au cours des prochains mois ?



Lecture : 3% des responsables d'associations sans salarié craignent une situation très difficile pour les mois à venir.
En projection, cela représente environ 40 000 associations. C'est 4% des employeurs, soit 6 000 associations.

Les projets pour demain

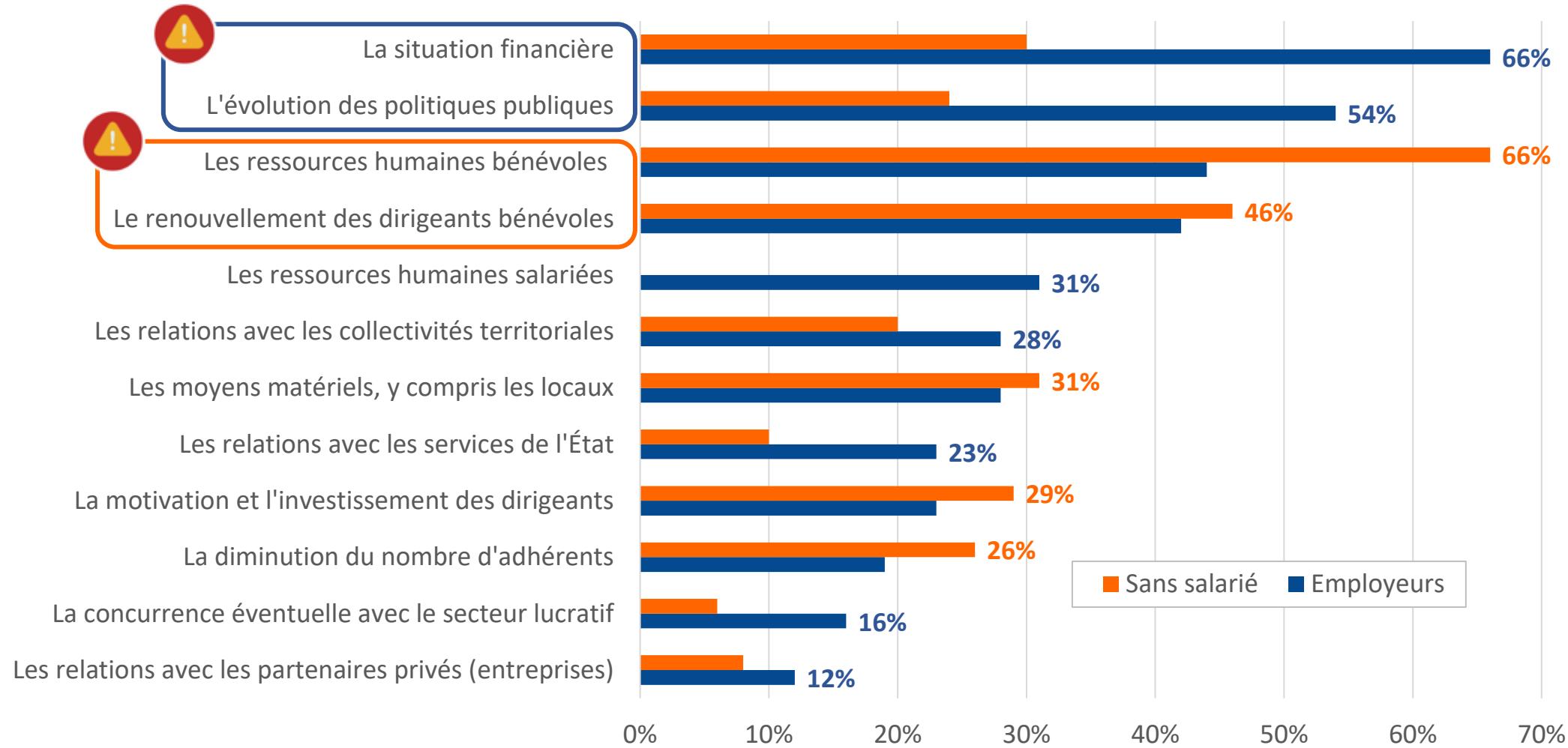
Envisagez-vous de nouveaux projets – ou une extension de vos activités actuelles – après l’été 2025 ?

	Sans salarié	Employeurs
Oui, certainement	29%	30%
Oui, peut-être	30%	27%
Probablement pas	19%	21%
Non	12%	8%
Au contraire, nous envisageons une réduction de nos activités	3%	8%
Je n'ai pas assez d'éléments pour répondre	7%	6%
Total	100%	100%

$\approx 40\,000$ associations $\approx 12\,000$ associations
 (estimations en projection)

Employeurs ou non : des réalités différentes

Si vous avez des sujets d'inquiétude, lesquels vous semblent les plus importants pour les prochains mois ?



Des fragilités contrastées selon les profils

- Les plus petites associations, souvent sans salarié, cumulent les difficultés sur le bénévolat, mais affichent une perception moins critique sur les relations avec les institutions.
- À l'inverse, les grandes associations (plus de 500 000 € de budget), le plus souvent employeuses, déclarent davantage de tensions financières, ainsi que des inquiétudes croissantes sur l'évolution des politiques publiques et leurs relations avec les collectivités et l'État.

Certaines activités sont également plus exposées :

- Le sport est confronté à un triple défi : raréfaction des bénévoles, difficulté à renouveler les dirigeants et baisse de l'investissement collectif.
- Le sanitaire et social, l'éducation populaire et l'environnement présentent des niveaux de tension élevés sur les moyens financiers et les relations avec les partenaires publics.

Des situations critiques à repérer en priorité

Le croisement des indicateurs relatifs aux **finances**, au **bénévolat** et à la **situation générale**, permet d'identifier les associations les plus fragilisées :

- Les employeuses
- Les associations de **solidarité internationale**, de **l'environnement** et de **l'éducation populaire**
- Les **territoires fragiles** : zones rurales fragiles et quartiers prioritaires de la ville

Merci de votre attention !

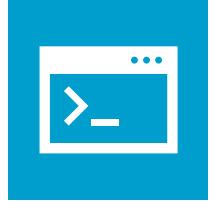
Pour en savoir plus www.recherches-solidarites.org

Pour être informé de nos publications et s'abonner à la newsletter :
marie.duros@recherches-solidarites.org

Contact : cecilebazin@orange.fr

Questions & réponses sur les difficultés liées à la certification des comptes dans le secteur associatif

Point liminaire

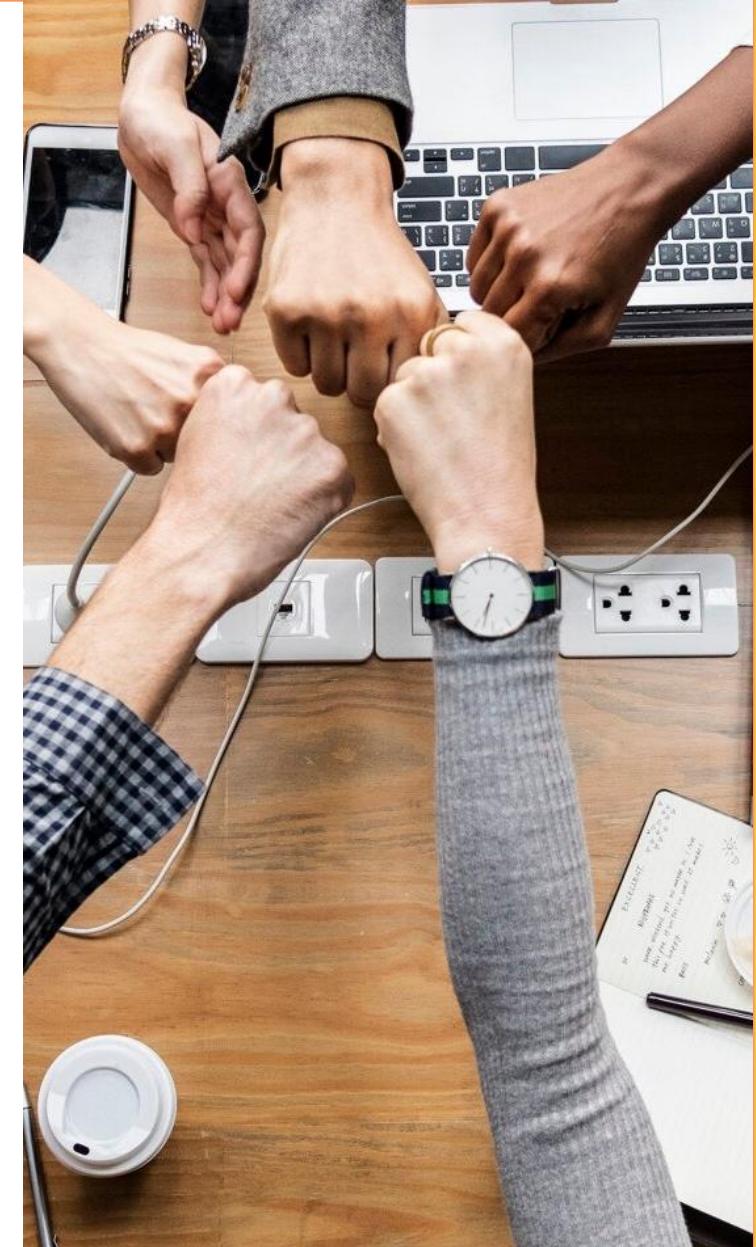


Il y a des mandats d'associations mais aussi de plus en plus de mandats dans les fonds de dotation. Les mandats de fondations sont plus rares et possèdent des spécificités

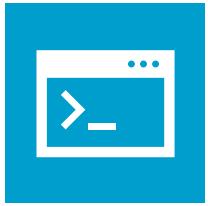


La fondation est assez significative et par nature déjà contrôlée à sa création.

Les fonds de dotation sont une forme sociale de plus en plus utilisée. Elle peut être source de quelques problèmes et fait l'objet d'une surveillance accrue de l'administration



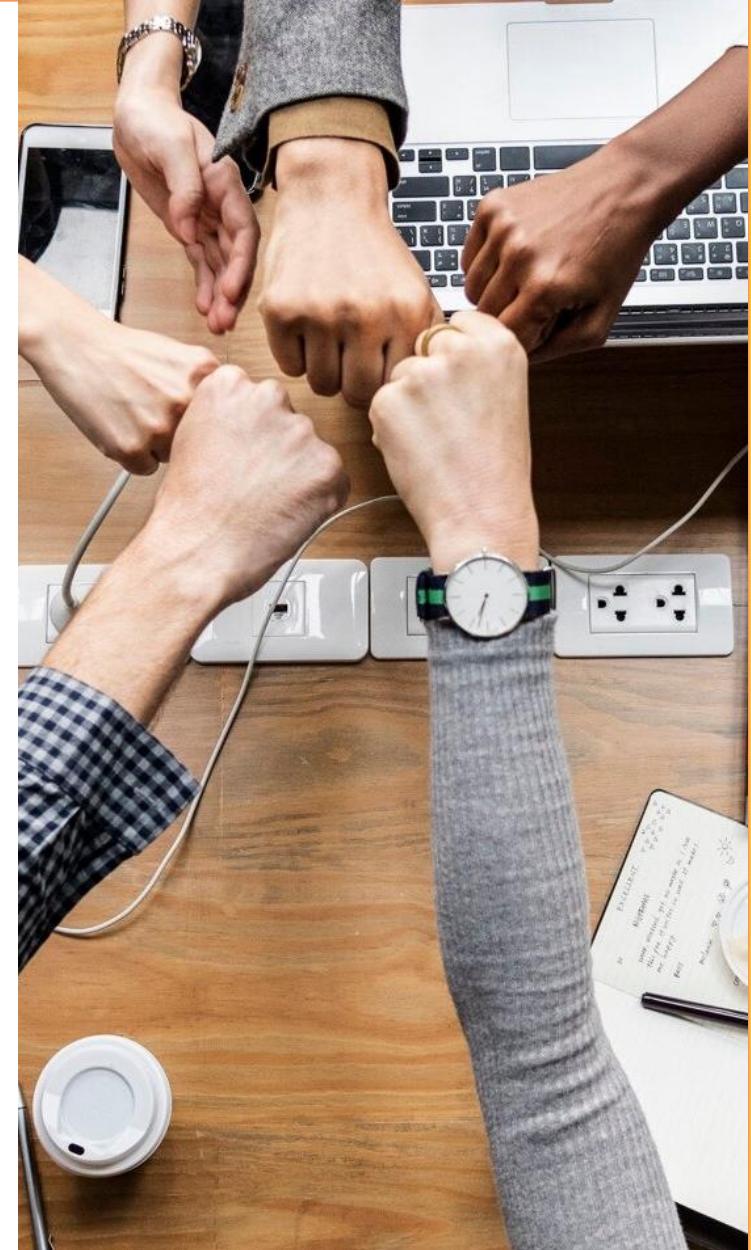
Question n°1



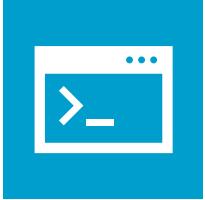
Quelques demandes sur l'alerte en association suite à notre soirée au tribunal



- 4 phases en Association en présence d'un Conseil d'Administration
- Quelles sont les spécificités d'une association en matière de continuité d'exploitation
- Quid de l'alerte en Fonds de dotation / en Fondation



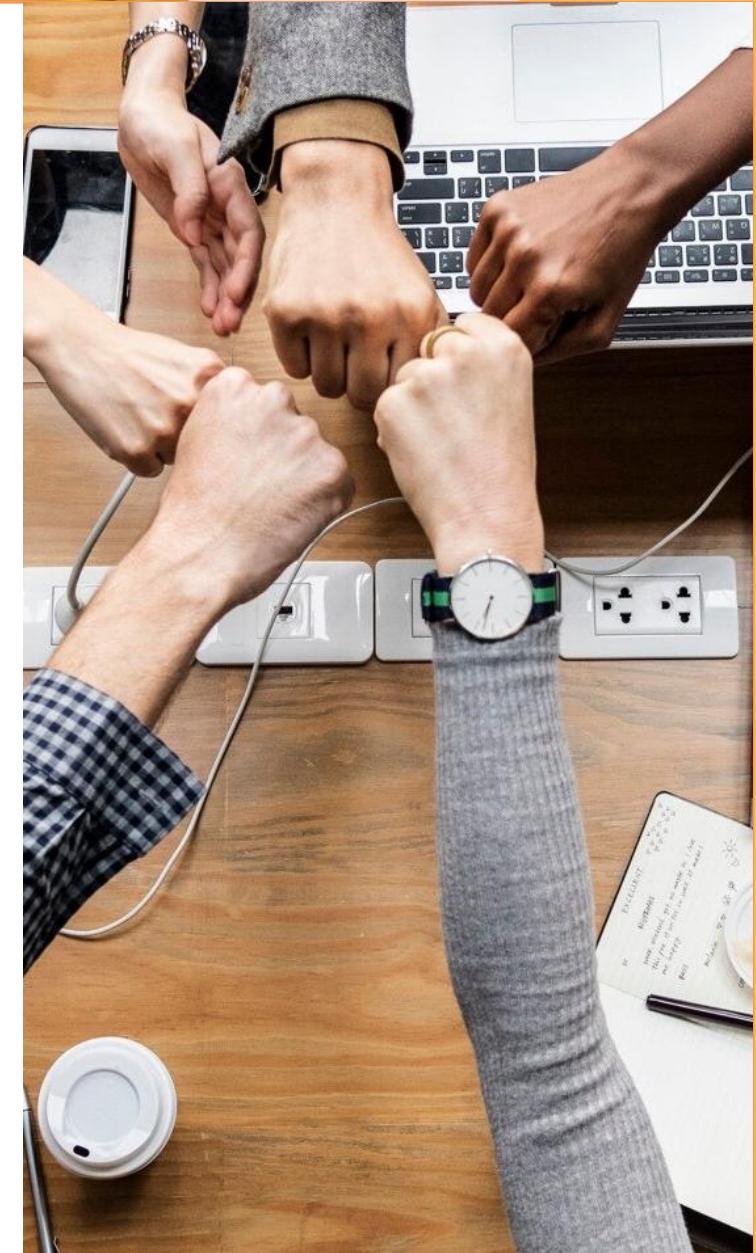
Question n°2



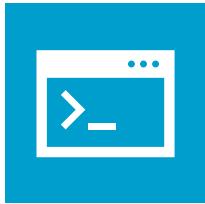
Beaucoup de demandes sur les spécificités du rapport spécial en association



- Modèle spécifique cf. NI 1
- Référence à des articles du code de commerce spécifiques
- Conventions reprises d'une année à l'autre
- Quid d'un financeur membre de droit du CA
- Quid du RS en fonds de dotation
- Quid d'une demande des financeurs d'établir un RS dans une fondation ou une spécificité des statuts. Quelle forme prends alors le RS ?



Question n°2 bis



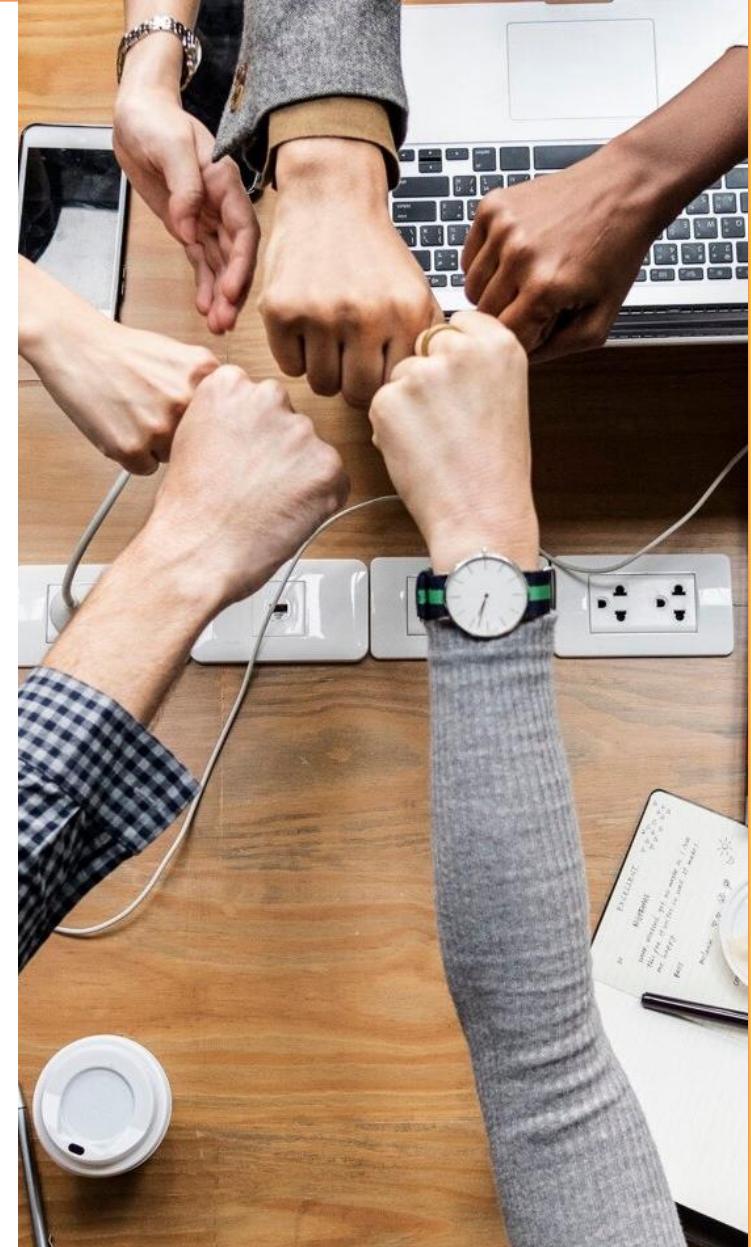
Rapport spécial sur les conventions réglementées : focus sur les fondations et fonds de dotation



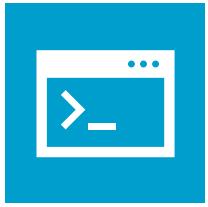
CEJ : le CAC n'applique pas la procédure d'alerte ni la procédure des conventions réglementées dans les FRUP



	Procédure des conventions réglementées	Procédure d'alerte
Fondation reconnue d'utilité publique	Non Absence de texte légal ou réglementaire	Non Absence de texte légal ou réglementaire
Fondation d'entreprise	Non Absence de texte légal ou réglementaire	Oui <i>(Aalinéa 2 de l'article 19-9 de la loi du 23 juillet 1987)</i>



Question n°3

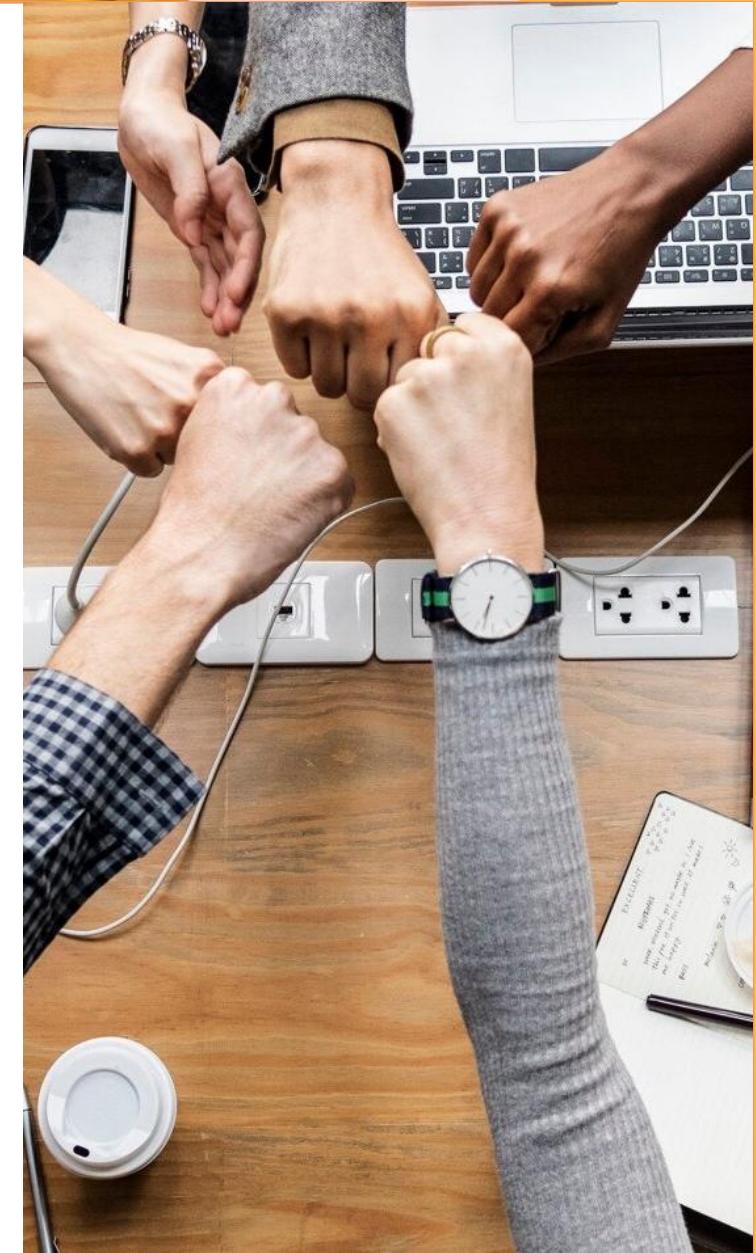


Etats des avantages et ressources provenant de l'étranger : qui est concerné ?

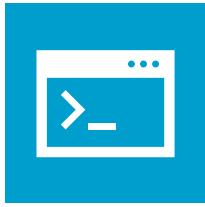


- Les associations recevant plus de 153 k€ de dons par an
- Les fonds de dotation : sans condition de seuil
- Sont exclues : les fondations

→ Avis technique de la CNCC



Question n°4



L'association s'est passée -à tort- d'un CAC pendant X exercices. Comment se déroule la mission de régularisation ?

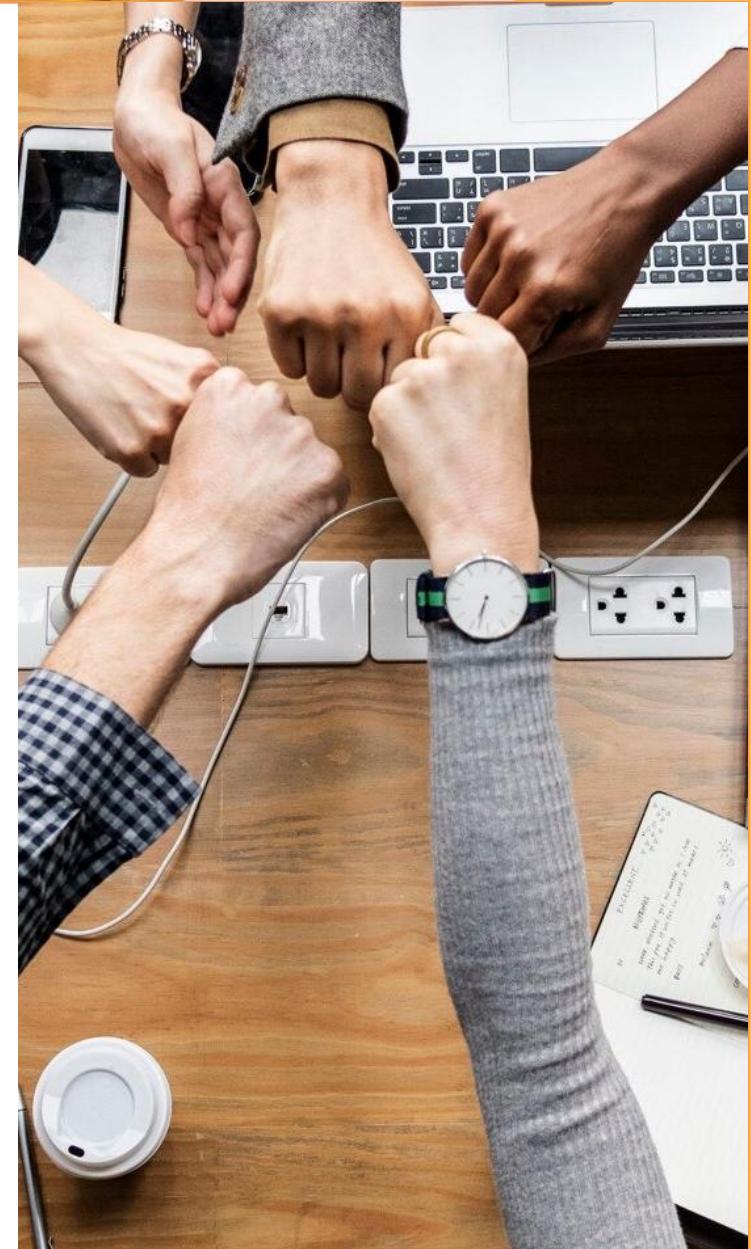


Certaines associations omettent la désignation d'un CAC à tort

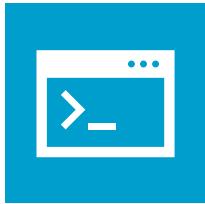
EJ 2022-55-D

- Mission de certification de 6 exercices
- Mission complémentaire de régularisation (délai de droit commun de 5 ans)

Révélation : nécessaire !



Question n°5



Rotation des signataires : qu'en est-t-il ?

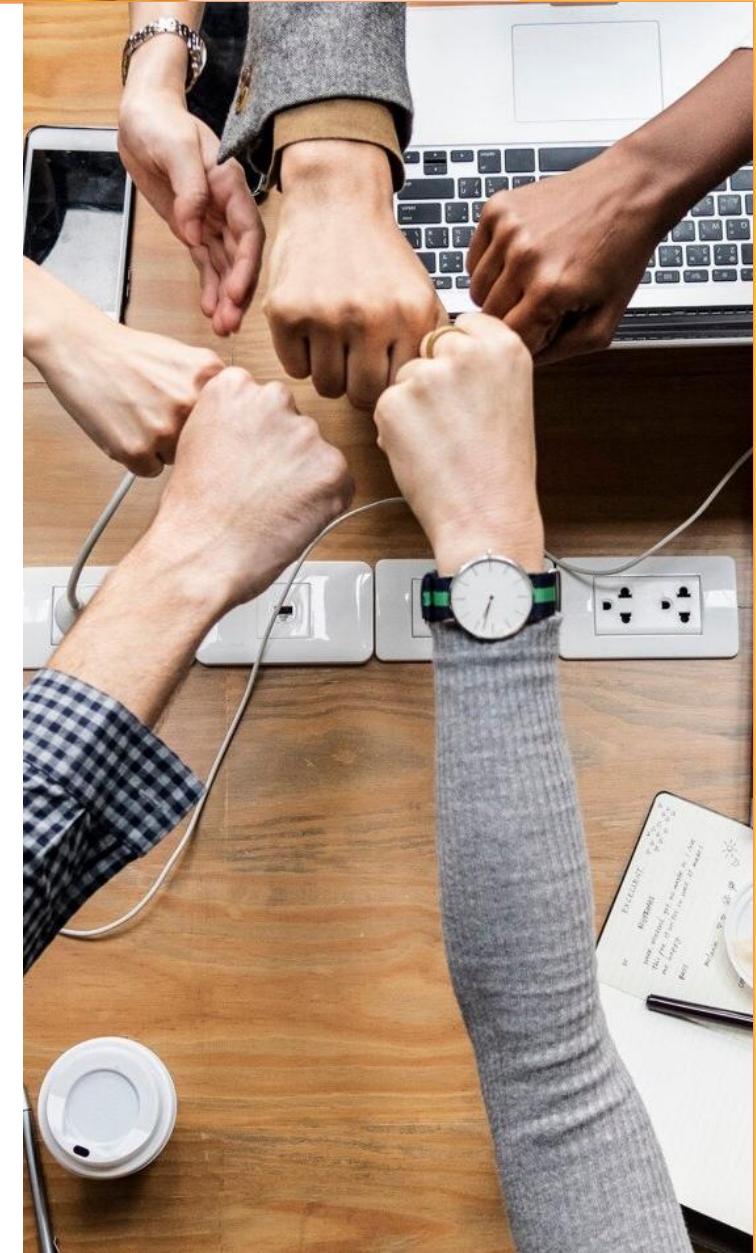


Obligation si :

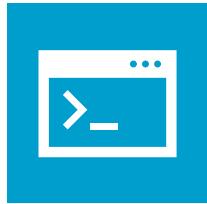
- l'organisation est soumise à la désignation d'un CAC
- ET qu'elle fait AGP



Possibilité pour l'ancien CAC de revenir à minima 3 ans après la date de clôture de son dernier exercice d'audit légal.



Question n°6



Question qui revient depuis quelques années : le dépôt des comptes

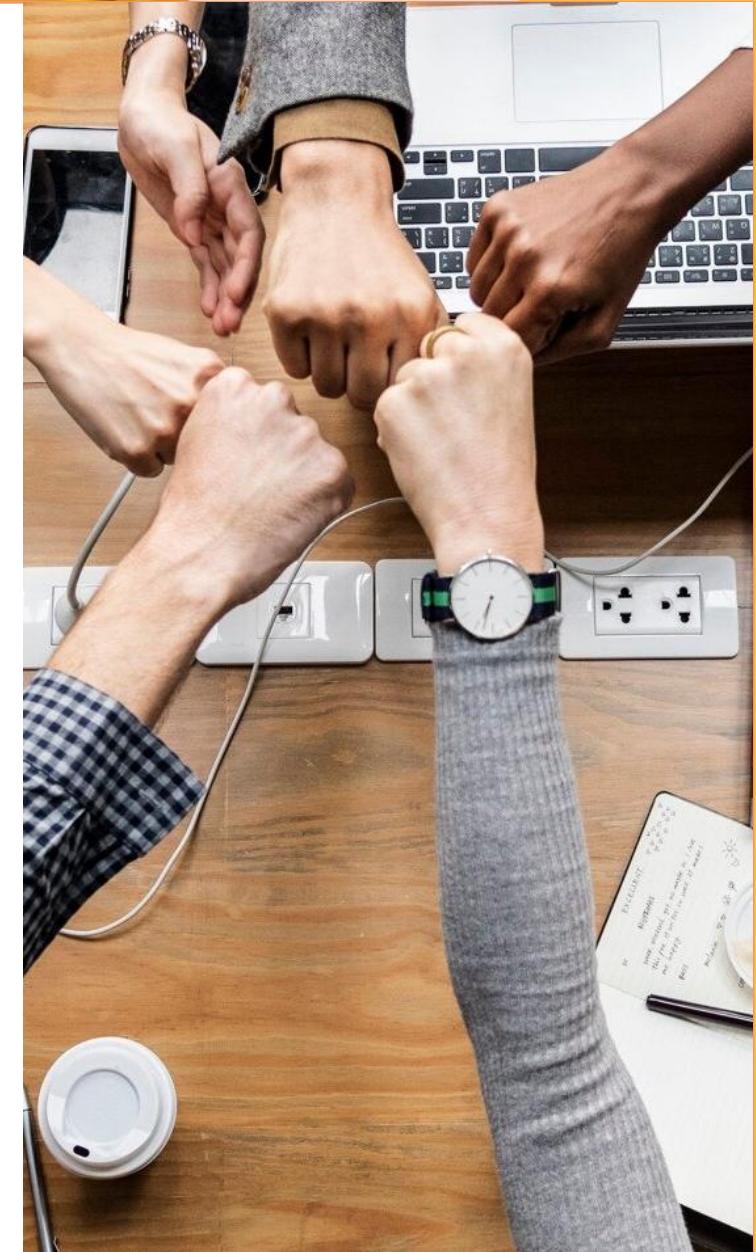


3 réponses à donner aux 3 questions suivantes:

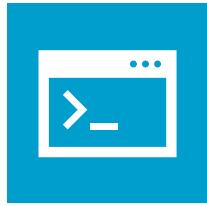
- Quelles associations doivent déposer leurs comptes ?
- Où doivent elles le faire ?
- Quelles sont les obligations du CAC sur ce dépôt des comptes ?



Sur les fonds de dotation, les préfectures vérifient quasi systématiquement le dépôt des comptes



Question n°7

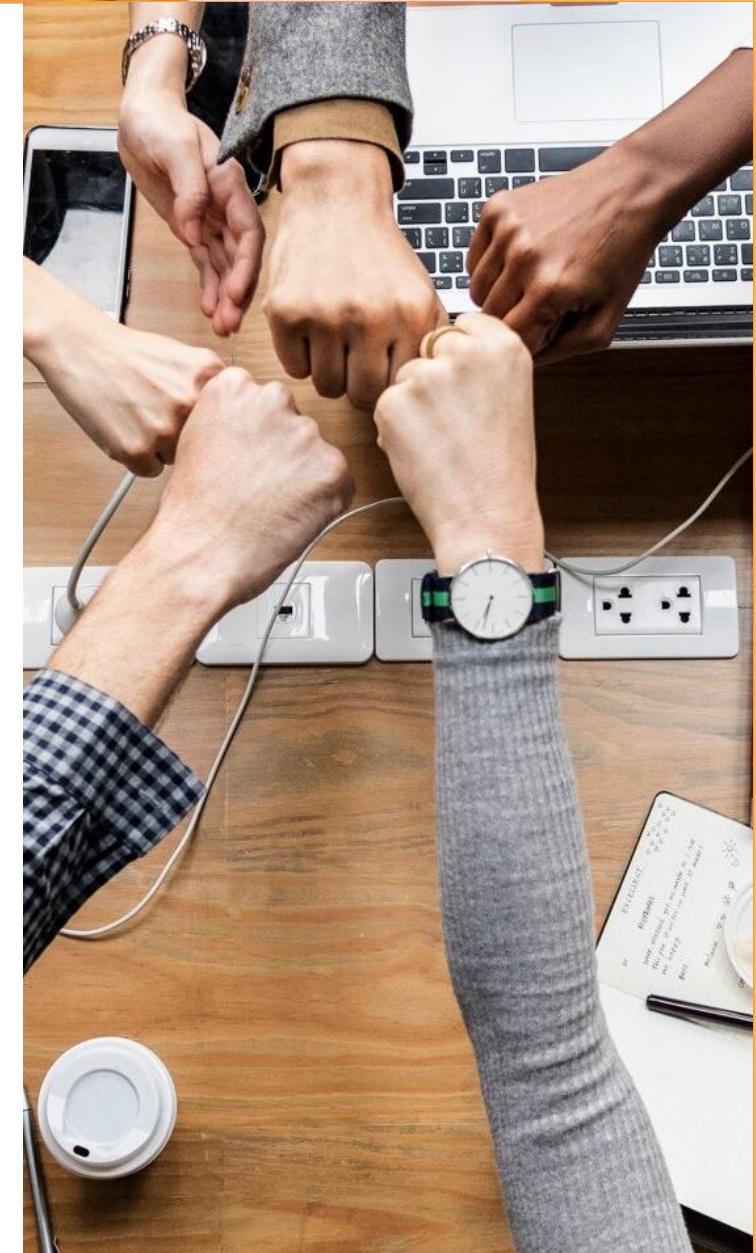


RUP – Reconnaissance d'Utilité Publique

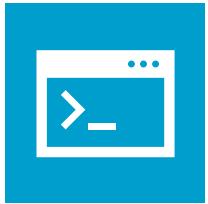


Intérêt de la RUP : reconnaissance/visibilité, grande capacité

Inconvénient : manque de souplesse sur la modification des statuts



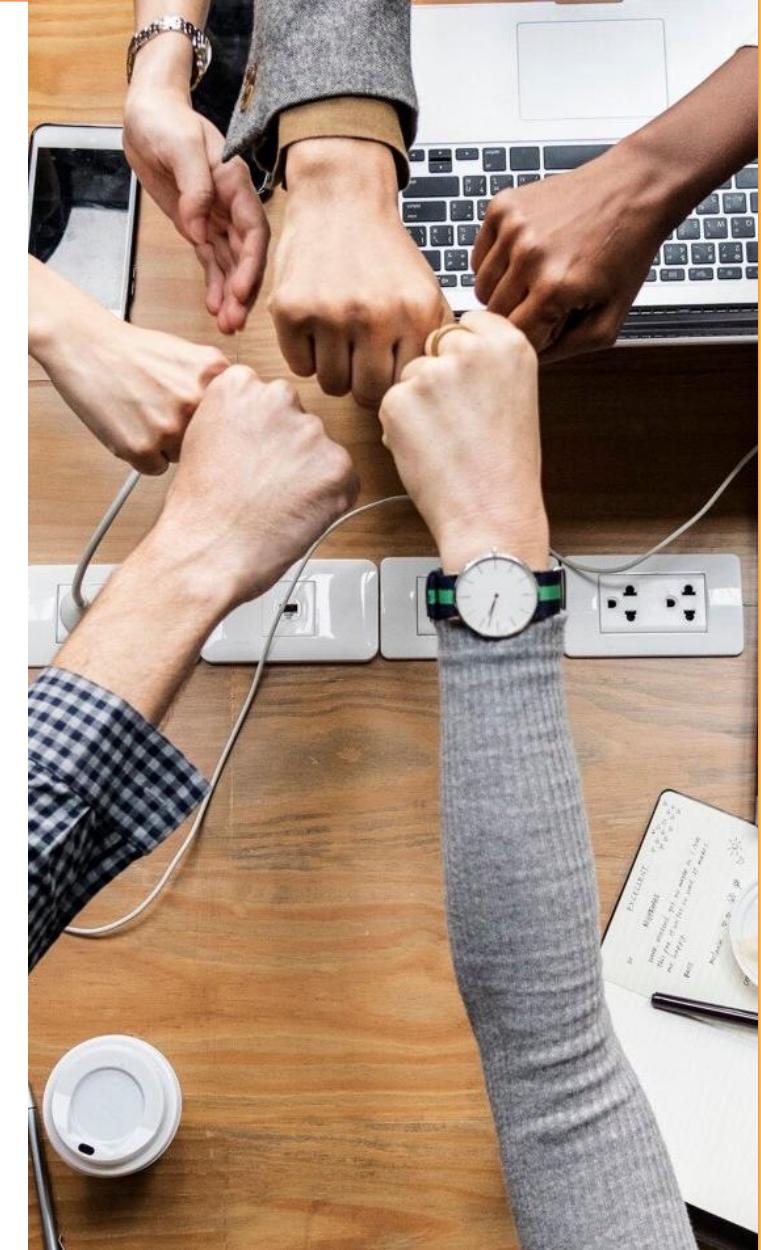
Question n°8



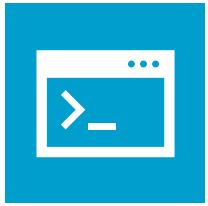
Consolidation / Comptes agrégés / comptes multi établissements



- Quelques définitions/rappels
- Il existe des consolidations commerciales dans des groupes mixtes
- On rencontre des comptes agrégés pour des fédérations nationales, pour des fédérations sportives, des CSE,...
- D'autres associations fonctionnent par établissements. La planification de l'audit doit être bien préparée (exemple)



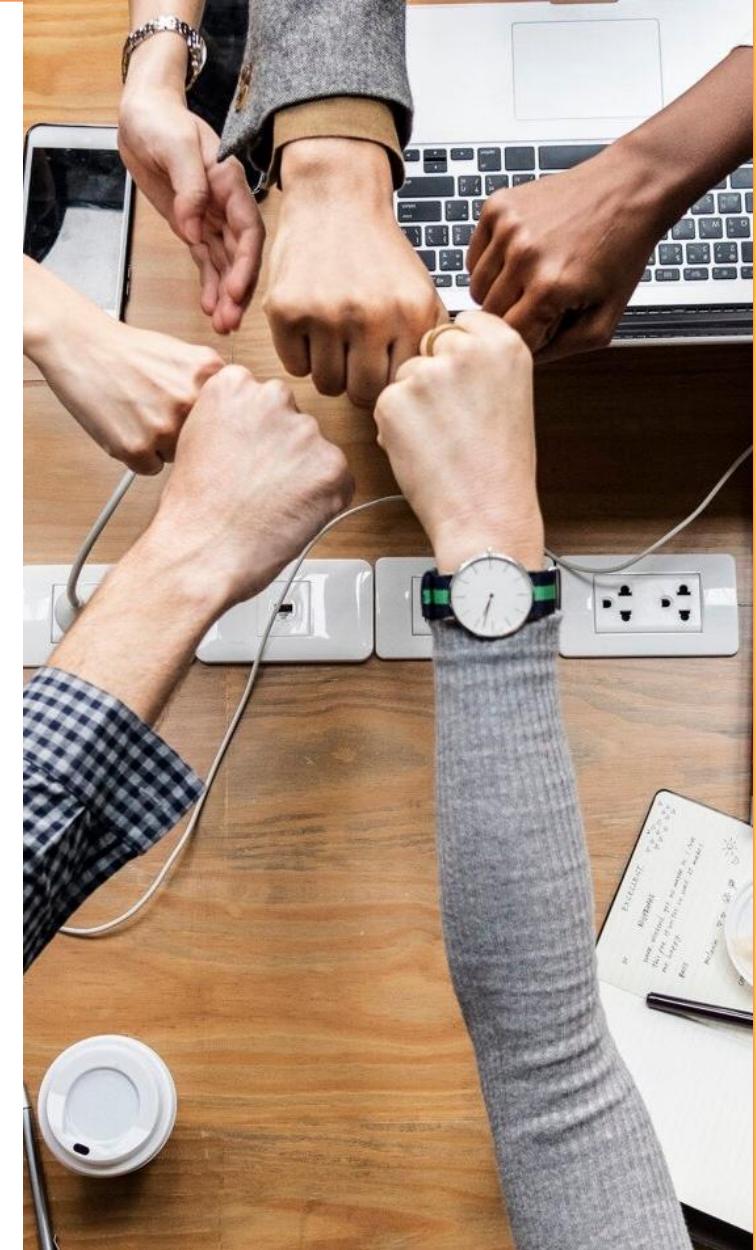
Question n°9



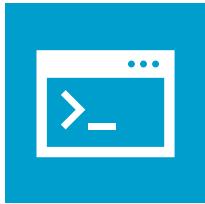
Contrat d'engagement républicain : quel impact sur la comptabilisation des subventions ?



- Octroi et maintien d'une subvention subordonnés à la conclusion du « CER »
- Condition suspensive et résolutoire
- Qui ? Associations, fondations et fédérations AVANT la publication de la loi
 - Ne sont pas concernées : les asso agrées, les ARUP et les FRUP
- Contenu précisé par le décret



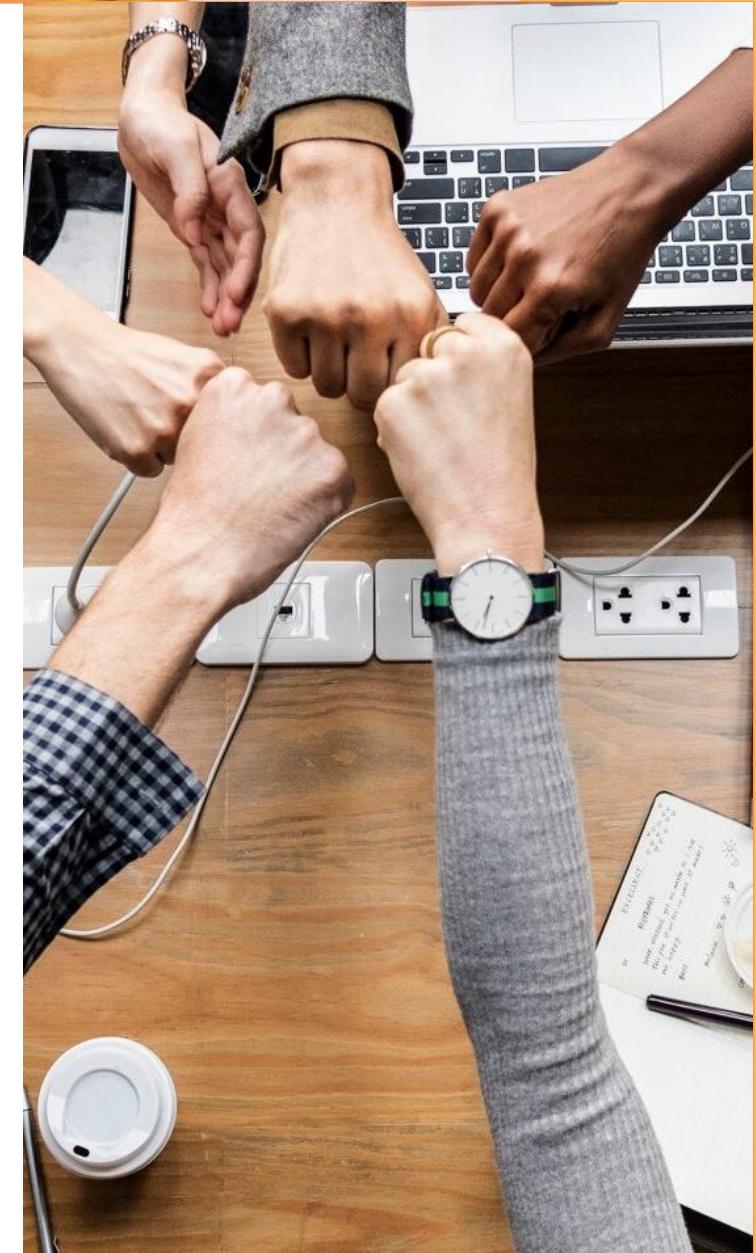
Question n°10



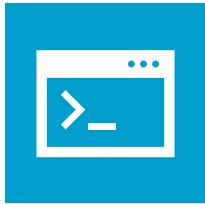
Déclaration des bénéficiaires effectifs



- « Toute personne exerçant en son sein des fonctions d'administrateur, des fonctions de surveillance ou des fonctions de direction est regardée comme bénéficiaire effectif »
- Registres : RNA pour les associations et un registre spécifique pour les fondations et fonds de dotation
- Ouverture du téléservice en 2026



Question n°11



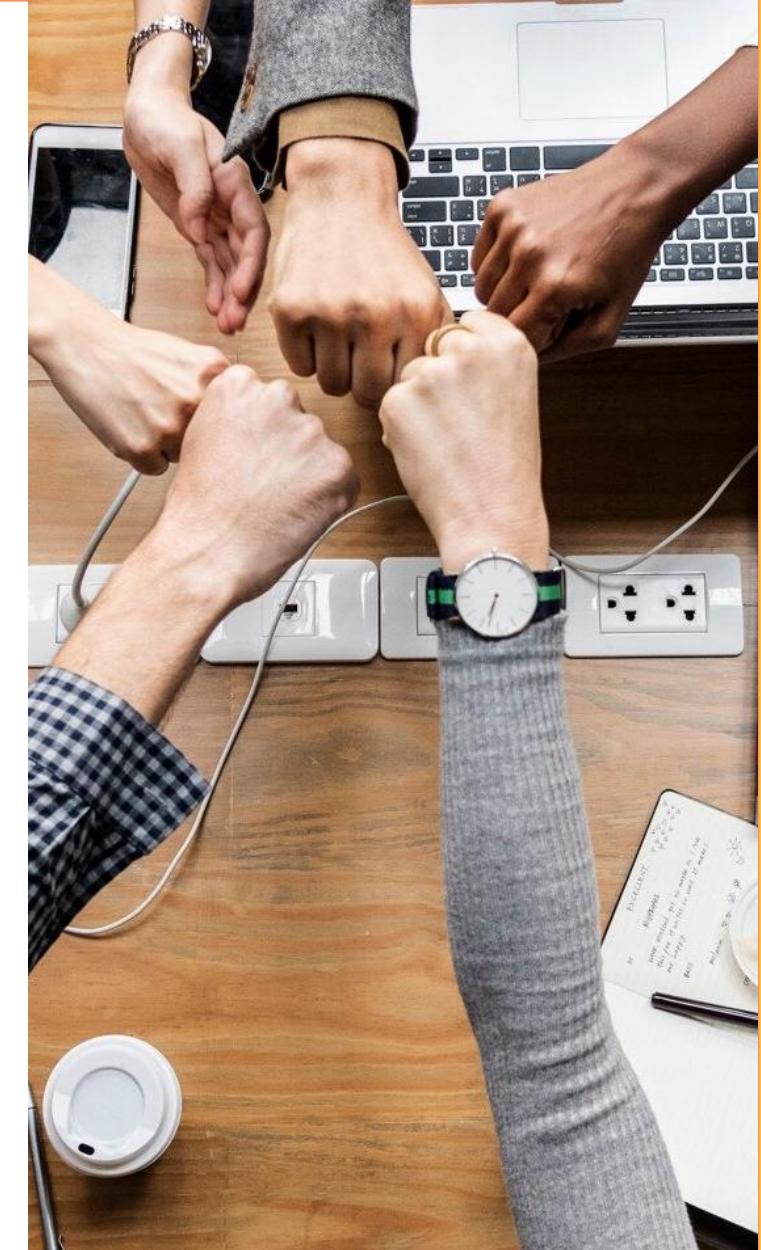
Seuils de nomination du CAC : des précisions



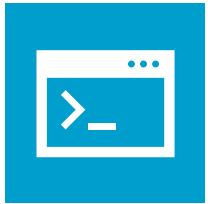
Qu'est ce qui entre dans le seuil de 153 k€ de ressources ?

- ✓ Aides aux postes : NON
- ✓ Aides de l'état ou CPAM pour les centres de santé ? OUI

Seuils économiques : impact de la loi PACTE ? Pas de rehaussement
Les seuils restent 1,55 M€ de bilan, 3,1 M€ de ressources et 50 salariés



Question n°12

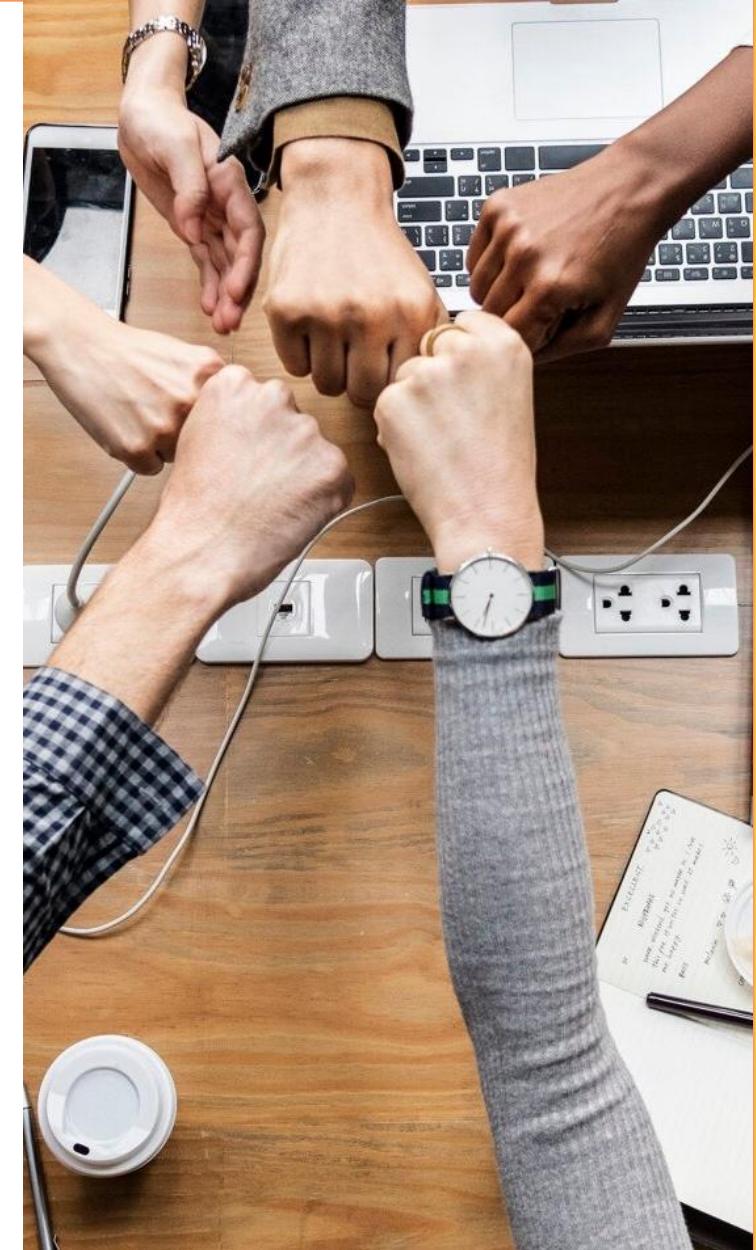


La fiscalisation des associations / le caractère lucratif / la gestion désintéressée



Sujets très vastes... Quelques points d'attention cependant :

- Des textes assez clairs sur la fiscalisation sont à rappeler
- **Règle des « 4P »**
- Secteurs distincts / Prorata de TVA (salle de concert / bar)
- Filiale société commerciale (syndicat pro)
- Bonne pratique en cas de doute : le rescrit fiscal



Questions & réponses

Les prochaines dates du Focus sur les associations

Rendez-vous annuel de la CRCC
de Paris au TAE de Paris
Associations : entre enjeux
économiques et sécurisation

11/12 de 17h à 19h00

**Regards croisés autour de la
gouvernance des associations**

13/01 de 17h à 18h30



INSCRIPTION

**Le monde associatif en chiffres
: panorama économique**

06/01 de 17h à 18h30

**L'association et la désignation
du CAC : le savez-vous ?**

28/01 de 17h à 18h30

Merci

Pour votre

Attention

